

# COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, BOUYGES Christine, COMBABESSOU Gérome, FAISY Gérard, MIGINIAC Christian, ROCHE Florence, SERY Violaine, THEIL Frédérique

Absent : LIAGRE Joël, JOGUET WARIN Zoran

Claudine ADNOT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Régie d'avance : modifications des achats autorisés
- Régie de recette cantine
- Tarifs cantine
- Baux ruraux
- Subvention Téléthon
- Correspondant défense
- Création d'un poste adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget
- Validation et demande de subventions pour les Travaux 2021 : hangar matériel, appartement au-dessus du commerce, salle de classe, éclairage public
- Questions diverses

### Approbation du compte rendu du précédent conseil

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 29 octobre 2020 : PV approuvé

### Régie d'avance : modifications des achats autorisés

Monsieur le Maire informe le conseil que la régie d'avance créée en décembre 2009 ne pouvait payer que les achats de petits équipements. Elle sera donc élargie au menues dépenses de fonctionnement (dont alimentation, prestations de service, pharmacie, divers matériels et fournitures).

Le Maire ayant reçu délégation du conseil par délibération du 26 mai 2020, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération.

### Régie de recette cantine

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il souhaitait mettre en place une régie de recette pour encaisser les cantines scolaires. Or les finances publiques n'accepteront plus bientôt les dépôts en espèce. Il faudrait donc passer par la banque postale pour déposer le numéraire ce qui a un coût pour la collectivité. Il informe donc le conseil que le paiement des cantines se fera par un avis des sommes à payer. Les parents qui règlent en numéraire auront la possibilité de payer leur facture auprès de certains buralistes. En 2022, un service PayFip devra être proposé (service permettant de payer par prélèvement bancaire ou par carte bancaire les factures émises par les organismes publics).

### Tarifs cantine

2020/45

**Présents : 9    Votants :9    Pour :9    Contre : 0    Abstentions :0**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le tarif des repas à la cantine est de 2.75 € par enfant, 4,95 € par adulte et de 6 € pour les aînés.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur une éventuelle augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2% le prix des repas par enfant et de maintenir le tarif adulte pour l'année 2021 afin d'appliquer les mêmes tarifs que l'école de Clergoux.

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Repas enfant : 2.80€

Repas adulte : 4.95€

Repas aînés : 6.00€

## Baux ruraux

2020/46

**Présents : 9    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstentions : 0**

Le Maire fait part au Conseil de l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2020 constatant l'évolution de l'indice des fermages 2020 de +0.55% par rapport à 2019

Il propose d'appliquer cette augmentation aux contrats conclus avec les agriculteurs concernés :

208.42 € pour Mme THEIL pour le loyer du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 mars 2021 payable à terme échu.

183.53€ pour M. Riberol pour le loyer du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette augmentation

Etant concernée, Frédérique Theil ne prend pas part au vote.

## Subvention Téléthon

2020/47

**Présents : 9    Votants : 9    Pour : 9    Contre : 0    Abstentions : 0**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de l'AMF TELETHON sollicitant une subvention

Les manifestations prévues sur le canton n'ayant pu avoir lieu du fait du confinement lié à la COVID19, le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 200€ à l'AMF TELETHON.

## Correspondant défense

2020/48

**Présents : 9    Votants : 9    Pour : 9    Contre : 0    Abstentions : 0**

Conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense (CORDEF) au sein de chaque commune française.

L' élu désigné par le conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense. A ce titre, il entretient des relations étroites avec la délégation militaire départementale laquelle, en retour, l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale

A l'issue des élections municipales de 2020 il convient donc de désigné un nouveau CORDEF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Gérard FAISY comme correspondant défense.

## Création d'un poste adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

2020/49

**Présents : 9    Votants : 9    Pour : 9    Contre : 0    Abstentions : 0**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agent des services techniques peut être nommé au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe à compter du 04 janvier 2021.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 24 septembre 2020, le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures hebdomadaires sera supprimé ultérieurement lorsque l'agent aura pu être nommé dans son nouveau grade car étant agent intercommunal, il faut que les deux collectivités aient accepté son avancement et que les postes soient créés en fonction.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 04 janvier 2021:

FILIERE	GRADE	CAT	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	24h
	Adjoint administratif	C	1	1	17 h
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	20H
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	20H
	Adjoint technique	C	1	1	2H
	Adjoint technique	C	0	1	18H
ANIMATION	Adjoint d'animation	C	0	1	5 H

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

## Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget

**2020/50**  
**Présents : 9    Votants :9    Pour :9                    Contre :                    Abstentions :0**  
Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les budgets primitifs 2021 devront être votés avant le 15/04/2021  
Conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T, le Maire souhaite obtenir l'autorisation de l'assemblée délibérante d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement au chapitre 21 au budget de l'exercice précédent.

<u>comptes</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Budget 2020 (BP+DM-RAR)</u>	<u>1/4 du budget 2020</u>	<u>Dépenses d'investissement pouvant être mandatés jusqu'au vote du BP 2021 (€)</u>
2135	Installations. générales	89013	22 253	22 253
2138	Autres constructions	2 388	597	597
2152	Installation voirie	350	87	87
2158	Autres installations	1 267	316	316
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>				<b>23 253</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2020, selon les tableaux ci-dessus.

## Validation et demande de subventions pour les Travaux 2021 : hangar matériel, appartement au-dessus du commerce, salle de classe, éclairage public

**2020/51**  
**Présents : 9    Votants :9    Pour :9                    Contre : 0                    Abstentions :0**  
Monsieur le maire fait part au conseil des projets de travaux pour l'année 2021 et de l'estimation de ceux-ci.  
Hangar à matériel => Estimation : 53 784€  
Appartement sur commerce (isolation et peintures) => Estimation : 25 000€  
Salle de classe (Plancher sur ourdis, peintures et plafond isolé dans la classe, électricité, plomberie) => Estimation : 43 000€  
Le conseil, après en avoir délibéré,  
- accepte de programmer ces travaux sur l'année 2021 et charge le maire de demander les subventions les plus hautes possibles auprès du Conseil Départemental (contractualisation, plan de relance), de la Préfecture (DETR, Plan de relance) et de Tulle Agglo .

## Réduction de la subvention allouée à la caisse des écoles

2020/52

**Présents : 9    Votants :9    Pour :9    Contre : 0    Abstentions :0**

Le Maire rappelle au conseil qu'il a été décidé, par délibération du 24 septembre 2020 de mettre en sommeil la caisse des écoles de St Pardoux la Croisille.

Il rappelle aussi que le compte 6573 a été budgété pour 30 000 € lors du vote budget 2020 et que cette somme a été versée à la caisse des écoles par mandat n°199.

Au vu des dépenses de la caisse des écoles en 2020, il propose de réduire la subvention allouée à 23400 €

Une annulation partielle du mandat 199 de 6 600€ sur le budget principal devra être faite ainsi qu'une réduction du titre 44 du budget de la caisse des écoles pour le même montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte cette réduction de subvention

## Questions diverses

- Précision concernant la facture d'eau : le prix du litre TTC est calculé sur l'abonnement et la consommation, il est donc élevé lorsque la consommation est faible.

- Christine Bouyges et Christian Miginiac font un compte-rendu au conseil de la réunion du syndicat des eaux des deux vallées :

Un recrutement d'agent de maîtrise ou de technicien va avoir lieu, celui-ci supervisera les 3 secteurs.

Il faut réhabiliter les locaux du syndicat aux Crozes, la pose de containers maritimes pourrait être envisagée.

Le changement de logo est programmé et peut-être celui de nom.

- Le parking du cimetière étant terminé, il faut mettre un panneau pour l'emplacement handicapé.

- L'association « Inform'elles » à Tulle s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales, elle organise un accueil de jour. Monsieur le Maire informe que le numéro d'appel national 3919 fait l'objet d'une ouverture au marché, ce qui risque d'avoir une incidence sur l'écoute des victimes, il invite à signer la pétition « sauvez le 3919 » sur internet.

- Tulle Agglo étudie un nouveau dispositif d'aide aux projets économiques.

- Un diagnostic de performance énergétique doit être fait avant les travaux prévus en 2021.

- Il faut enlever l'armoire frigo et la chambre froide du commerce.

-Monsieur le Maire donne lecture de 2 lettres recommandées reçues en mairie pour se plaindre du refus de certificat d'urbanisme dans une zone non constructible et informe le conseil de sa réponse.

Le prochain conseil aura lieu le 28 janvier à 21 heures.

La séance est levée à 12 heures.